

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

1. Projet de création d'une commune nouvelle

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure WALTER (GROUTSCH), M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
Mme Chantal PICCOLI, Mme Sandrine ZIRN-GABEL, Mme Miretta LACK, M. Guy CIUNEK, M. Michel CHEVALIER, M. Guy KIEFFER, Madame Stéphanie FLAMMANN, Conseillers municipaux

ABSENTS : à savoir.

M. Laurent NARAT, Mme Evelyne BECKER, M. Pierre GELEBART, Mme Estelle TRIMBUR BAUER.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, ayant donné procuration à des membres présents : Mme Evelyne BECKER à M. Bernard ALBERTUS, Mme Estelle TRIMBUR BAUER à M. Guy JACQUES.

Le maire a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 1 : PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Considérant les études conduites depuis près de six mois sur l'opportunité de créer une commune nouvelle,

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Considérant que la réflexion sur la commune nouvelle ne peut être effectuée indépendamment de l'évolution des finances locales (baisse des dotations de l'Etat, diminution des marges de manoeuvre fiscales, absence de garantie sur l'évolution des autres recettes),

Considérant que la commune nouvelle est une réflexion qui s'inscrit en lien étroit avec le devenir de l'intercommunalité qui conduira à court et moyen terme à la constitution de périmètres étendus,

Considérant que la commune nouvelle a pour seul objectif de rendre les communes fortes et vivantes,

Considérant que le maintien des communes déléguées vise à maintenir les attributs essentiels de la commune (le nom, une mairie, des élus, la garantie de l'exercice des compétences en proximité),

Le conseil municipal accepte-t-il de créer de façon effective une commune nouvelle au 1er janvier 2019 et, à ce titre, de conduire les études complémentaires pour atteindre cet objectif ?

Après un vote à bulletins secrets, les élus donnent l'avis suivant :

EN FAVEUR du projet : 4

CONTRE le projet : 9

A l'issue du conseil, le Maire informe les élus sur l'opération « Brioches de l'amitié » qui se déroulera le samedi 06 octobre, du passage dans la commune avec arrêt de 80 véhicules anciens vers 14h (9^{ème} Saarländische ADAC Oldtimertage) le samedi 06 octobre et de l'assemblée générale de l'Association Culturelle et de Loisirs le jeudi 4 octobre à 20h au 1^{er} étage du Manoir.